

HERTRICH Véronique, 1997. – Les processus d'entrée en union des hommes, changements en cours chez les Bwa du Mali, *in : XXIII<sup>e</sup> Congrès général de la population. Beijing, Chine, 11-17 octobre 1997. Contribution des chercheurs de l'INED*, p. 55-67 – Paris, INED, 178 p. (Dossiers et Recherches 69A)

**XXIII<sup>e</sup> Congrès général de la population, UIESP  
Beijing, Chine, 11 - 17 octobre 1997**

**Séance formelle F16, organisée par Thomas K. Burch**

*"Évolution récente des modèles de nuptialité"*

**LES PROCESSUS D'ENTRÉE EN UNION DES HOMMES.  
CHANGEMENTS EN COURS CHEZ LES BWA DU MALI.**

Véronique Hertrich\*

---

\* INED, 27 rue du Commandeur, 75675 Paris Cedex 14, France  
E-mail : hertrich@ined.fr, Tél : 33 (0)1 42 18 21 32, Fax : 33 (0)1 42 18 21 94

Quand le démographe s'intéresse à la nuptialité, c'est d'abord à celle des femmes, en particulier dans le cas de populations en cours de transition démographique comme le sont les populations africaines. Cette situation tient principalement au fait que la nuptialité est abordée en tant que variable intermédiaire de la fécondité, traditionnellement mesurée sur la population féminine. En déterminant la durée de vie passée en union, exposée au risque de concevoir, les comportements matrimoniaux agissent en effet directement sur la fécondité des femmes. De plus, le recul de la nuptialité féminine est reconnu comme étant une première étape de la transition de la fécondité, intervenant avant la limitation des naissances au sein du mariage (Coale, 1967, 1974 ; Chesnais, 1986, Lesthaeghe, 1989).

Cependant, les comportements matrimoniaux sont aussi associés aux comportements de reproduction de manière indirecte, mais plus fondamentale, en organisant les rapports au sein du couple. Ainsi, les modalités traditionnelles de formation des couples, telles qu'on les observe dans de nombreuses sociétés africaines, concourent-elles largement à vider l'unité conjugale de dimension décisionnelle, notamment en matière de fécondité : les procédures matrimoniales longues et codifiées, initiées et gérées par les instances familiales font que les couples ne se forment ni ne se définissent en fonction d'un projet construit et partagé par les deux intéressés. Ces conditions initialement défavorables au partenariat conjugal sont bien souvent renforcées par un écart d'âges important entre les conjoints et des modes de vie peu propices à une véritable cohésion conjugale (polygamie, insertion du couple dans une unité économique élargie...) (Locoh, 1996). Or, à l'évidence, reconnaître une place importante aux individus dans la construction de leur vie conjugale et respecter l'autonomie de décision des couples sont des supports essentiels à l'élaboration de projets de fécondité.

Si l'on aborde ainsi le mariage non seulement comme un déterminant proche de la fécondité mais aussi comme une construction sociale, alors la priorité accordée aux femmes dans les analyses sur l'évolution de la nuptialité ne se justifie plus. Des arguments théoriques et méthodologiques peuvent, au contraire, inviter à porter une attention privilégiée aux comportements matrimoniaux masculins. Les premiers renvoient à la position centrale occupée par les hommes dans les structures socio-économique, politique et culturelle de la plupart des sociétés africaines (Donadjé, 1992). Quand la filiation passe par les hommes, que les règles de viri- et patri-localité instaurent la circulation des femmes autour de pivots résidentiels masculins, que les droits fonciers, politiques et, bien souvent, religieux sont détenus par les hommes, n'y a-t-il pas lieu de penser que le changement est particulièrement significatif s'il vient de ceux qui, précisément, sont en position de garants de la reproduction du système social ? Cela d'autant plus que certaines spécificités de la pratique matrimoniale masculine apparaissent comme des ressorts fondamentaux du système social et des rapports entre générations : les contrôles lignagers sur la recherche des épouses et la polygamie peuvent ainsi être considérés comme des supports au rapport inégalitaire entre les générations et à la reproduction d'unités domestiques élargies (Meillassoux, 1982). Du point de vue méthodologique, il n'est pas exclu que les informations collectées auprès des hommes soient parfois de meilleure qualité que celles données par les femmes. C'est ce que suggèrent les résultats d'une double collecte faite auprès des deux conjoints sur les modalités de leur mariage dans un village du Mali : moins impliquées dans la pratique matrimoniale, les

femmes donnent une image partielle du processus qui a conduit à leur mariage (Hertrich, 1997a). Les âges au mariage des hommes sont sans doute aussi d'une plus grande précision que ceux des femmes. On sait en effet que les événements relatifs aux femmes sont toujours plus difficiles à situer dans le temps car elles sont plus souvent nées en dehors du lieu de l'enquête (en raison des migrations liées au mariage) et les repères chronologiques qui y ont été établis sont donc moins pertinents pour elles (Pison, 1980 ; Gubry, 1975 ; Hertrich, 1992).

Dans cette communication, les changements matrimoniaux seront abordés du point de vue des hommes, ceci à partir d'une recherche locale réalisée chez les Bwa du Mali<sup>1</sup>. Le mariage sera traité, certes comme un événement démographique, mais aussi comme un acte social, objet de procédures parfois complexes et qui sont susceptibles d'échouer avant la conclusion de l'union. Les hommes seront ainsi suivis à partir de l'engagement de la première procédure matrimoniale jusqu'au moment de leur premier mariage : on analysera les changements qui s'opèrent d'une part dans la conclusion de leur premier mariage (calendrier d'entrée en union et processus matrimoniaux) et d'autre part dans leur itinéraire pré-conjugal. On essaiera, en particulier, d'identifier les signes d'une transformation des rapports entre les conjoints et entre les générations. Auparavant, la population et les données utilisées seront brièvement présentées.

## I. POPULATION ET DONNÉES

### 1. Une population plutôt traditionnelle

Les villages étudiés se situent à la limite nord-ouest de l'aire ethnique des Bwa et au sud-est du Mali (Cercle de Tominian), à 450 km environ de Bamako. Les villes les plus proches (San et Tominian) se trouvent à une trentaine de kilomètres et sont accessibles par des chemins de terre. La société *boo* (plur. *bwa*) présente des caractéristiques socio-économiques plutôt traditionnelles : scolarisation marginale (inférieure à 10 %), faible développement des cultures de rente et du commerce, économie fondée sur l'agriculture vivrière d'auto-subsistance et un mode de production familial. Autre trait distinctif : dans un Mali islamisé à plus de 90 % (Traore *et al.*, 1989), elle est restée hermétique à l'Islam mais s'est, en partie, ouverte au christianisme (auquel adhère environ la moitié de la population enquêtée).

Malgré une baisse importante de la mortalité depuis le milieu des années cinquante<sup>2</sup>, les comportements de reproduction n'ont pas évolué et la fécondité se maintient à un niveau élevé (de l'ordre de 8 enfants par femme). Le recul de la nuptialité féminine, observé dans de nombreux pays africains (van de Walle, 1996 ; Lesthaeghe *et al.*, 1989 ; Westoff, 1992) et attendu en cette phase de la transition, ne se manifeste pas (cf *infra*, figure 1 et annexe 1) : l'âge moyen au premier mariage des femmes se maintient autour de 18 ans, le célibat définitif est exceptionnel et les ruptures d'union sont très rapidement suivies de remariage. Au total, la durée de vie passée en union représente plus de 95 % de la durée de vie écoulée depuis le premier mariage et plus de 85 % de la période de vie féconde (15-49 ans).

1 On pourra se reporter à ma thèse (Hertrich, 1994) et à l'ouvrage qui en a été tiré (Hertrich, 1996a) pour plus de détails sur la question matrimoniale et des développements sur d'autres aspects du changement démographique et familial dans cette population.

2 Le risque de décéder avant 5 ans a été divisé par 2 et atteint 250 % pour les générations 1983-1987.

L'essor des migrations (surtout masculines) permet de corriger en partie le croît naturel (en le ramenant de 3,2 % à 2,6 % par an sur la période 1976-88). Il a aussi pour effet d'instaurer une nouvelle dynamique dans les biographies des hommes, de modifier leur expérience de la vie familiale et de les confronter à d'autres modèles comportementaux<sup>3</sup>. Il s'affirme, à tous points de vue, comme une composante essentielle des changements dans cette société.

## 2. L'enregistrement des comportements matrimoniaux

Différentes enquêtes ont été menées dans cette population afin d'identifier les changements familiaux qui précèdent l'adoption de nouveaux comportements de reproduction. La question matrimoniale a principalement été abordée par une enquête biographique menée (exhaustivement) dans deux villages (Sirao et Kwara), d'environ 600 habitants chacun. L'enquête a été réalisée en 1987-1989, pour les hommes et les femmes résidents ainsi que pour les hommes émigrés appartenant aux patrilignages représentés.

Pour appréhender les conditions d'entrée en union et de formation des couples, l'historique des unions a été enrichi, dans un village (Kwara), par une saisie détaillée des procédures matrimoniales engagées avec une femme célibataire<sup>4</sup>, qu'elles aient abouti au mariage ou aient été rompues avant la conclusion d'une union. Ce sont ainsi les « *mariages potentiels* » ou « *projets d'union* » qui ont été enregistrés<sup>5</sup>.

Des questions précises ont été posées sur les différentes étapes du processus matrimonial<sup>6</sup> :

- la *décision de l'union* : l'initiative de l'union et le recueil de l'accord formel de la famille de la fille qui marque, formellement, le début d'une procédure traditionnelle ;

- les *prestations engagées*, de type traditionnel (travaux agricoles dans les champs des parents de la fille, remise de grains) et moderne (remise d'argent sous forme directe, ou indirecte, par l'achat, au prix fort, de bière de mil, aux parents de la fille) ;

- la période transitoire, dite de “ *déposition* ”, qui précède le mariage et pendant laquelle la fille est confiée à une famille désignée par celle de son futur époux ;

- la *durée du processus* ;

---

3 Ainsi sur 10 hommes enquêtés, 9 ont déjà résidé hors de l'aire ethnique des Bwa chez les 25-29 ans contre 5 seulement parmi les 65 ans et plus.

4. Les remariages féminins relèvent davantage de l'initiative des intéressés et ne font pas l'objet de sanction sociale ; ils ont donc principalement été caractérisés du point de vue événementiel par l'enquête.

5 Notons cependant que, parmi les processus rompus, seuls les projets d'union ayant fait l'objet d'une formalisation, signifiée par l'accord de la famille de la fille, ont été retenus.

6 Une autre solution, moins lourde, aurait été de recourir à des catégories prédéfinies (distinguant par exemple les « mariages coutumiers » des « unions libres » ou « consensuelles ») comme le font la plupart des enquêtes qui saisissent le type d'union (voir, par exemple, Donadjé, 1992 ; Locoh, 1994 ; United Nations, 1988 ; van de Walle, 1968, 1971 ; Quesnel et Vimard, 1988) mais elle ne permet pas de saisir les réaménagements dans les contrôles matrimoniaux et s'avère souvent peu adaptée à la société étudiée. À ma connaissance, deux démographes ont abordé la question des formes d'union en tenant compte des pratiques matrimoniales locales : Isiugo-Abanihe (1987, 1994, 1995) et Pilon (1994). Une tentative d'enregistrement de certaines étapes des processus matrimoniaux a par ailleurs été faite dans l'enquête EMF de Côte d'Ivoire (van de Walle et Meekers, 1994 ; Meekers, 1992).

- la *sanction sociale de l'union* : fête du mariage au village, mariage légal, mariage religieux.

Ces informations s'ajoutent aux variables événementielles et aux caractéristiques des conjoints, enregistrées pour tous les mariages (rang de l'union, situation matrimoniale au moment du mariage, religion au moment de l'union, nombre d'épouses de l'homme au début de l'union, issue de l'union, date du mariage et de la rupture).

Pour l'entretien, l'enquêté était invité à se rendre dans ma case personnelle, ce qui permettait de prévenir les dérangements et sollicitations extérieurs tout en signifiant la discréetion des informations recueillies et en favorisant ainsi la qualité de l'échange.

N'ayant été enregistré que dans un village, le détail des processus matrimoniaux ne porte que sur un petit nombre d'observations (117 hommes non célibataires enquêtés) ce qui limite la précision des résultats. Cependant l'observation est exhaustive au niveau du village. Et c'est en fonction de la convergence des indicateurs plutôt que de la validité statistique des résultats que les changements dans l'institution matrimoniale seront identifiés.

## II. LE PREMIER MARIAGE

### 1. Rajeunissement de l'entrée en union des hommes

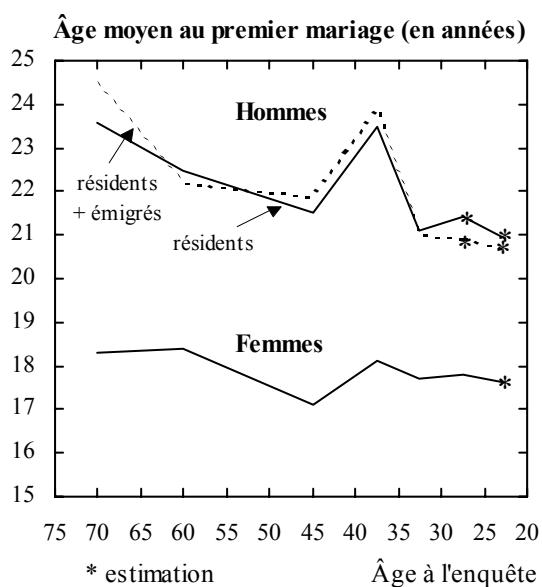
Si aucune transition de la nuptialité ne se dessine chez les femmes, des changements s'opèrent, en revanche, du côté des hommes, mais dans le sens d'un rajeunissement de l'entrée en union (figure 1 et annexe 1). L'âge moyen au premier mariage a diminué de deux ans et demi environ des générations les plus âgées aux plus jeunes tandis que le célibat définitif est resté exceptionnel. La rupture de tendance chez les hommes âgés de 35-39 ans au moment de l'enquête correspond à la perturbation générée par la sécheresse des années 1973-1974 sur l'itinéraire matrimonial des générations alors en âge de conclure leur premier mariage. Cette perturbation apparaît dans toutes les composantes de la pratique matrimoniale (itinéraire préconjugal, procédure matrimoniale, âge au mariage, appariement conjugal, polygamie) de ces générations (Delaunay et Hertrich, 1996) et il faudra donc en faire abstraction pour apprécier les tendances lourdes du mariage.

Au premier abord, on pourrait penser que la baisse de l'âge moyen au premier mariage des hommes, établi à partir des biographies des résidents, est un résultat fallacieux associé à une émigration préférentielle des célibataires (et donc à une sous-représentation des célibataires parmi les résidents des jeunes générations). Le calcul des indicateurs en prenant en compte les biographies des hommes émigrés<sup>7</sup> des patrilignages représentés montre qu'il n'en est rien : on retrouve la même tendance (figure 1, annexe 1). De plus, le rajeunissement de l'entrée en union ne concerne pas seulement les jeunes générations, il est engagé à partir des générations anciennes. L'incertitude des âges au mariage (obtenus par différence entre les estimations des années du mariage et de la naissance) peut être une autre source de biais : une tendance au vieillissement des plus âgés associée à une estimation correcte de la date de leur

<sup>7</sup> Il s'agit des hommes des patrilignages représentés dans les villages (identifiés par un recueil généalogique) dont le dernier départ est survenu moins de 10 ans avant l'enquête. Seuls les lignages couverts par l'enquête sur les émigrés (ils représentent 81 % de la population résidente) sont traités ici.

mariage jouerait dans le sens attendu. La suspicion d'un tel biais ne peut être écartée, d'autant plus que c'est parmi les générations âgées de 40 ans et plus, celles qui ont le moins profité des techniques d'amélioration de la datation (Hertrich, 1992), que la baisse de l'âge au mariage est la plus sensible. Compte tenu de son extension et de son ampleur, il est cependant vraisemblable que l'évolution observée soit accentuée plutôt que générée par ce seul facteur. Mais cette évolution se trouve aussi confirmée par des changements dans l'appariement des couples et les modes de conclusion des unions.

Figure 1  
**Âge moyen au premier mariage selon le sexe et le groupe d'âges à l'enquête et écart d'âges au premier mariage entre les sexes**



Source : enquête biographique, Sirao et Kwara

## 2. Âge au mariage et appariement conjugal

Dans cette société où les premiers mariages des femmes sont contrôlés par les lignages, le rajeunissement de l'entrée en union des hommes pourrait être lié à deux mécanismes : soit un recrutement plus fréquent des premières épouses dans les catégories de femmes plus

aisément accessibles, c'est-à-dire les veuves et les divorcées ; soit un assouplissement des conditions d'accès aux jeunes filles.

La répartition des premières épouses des hommes enquêtés selon leur situation matrimoniale (tableau 1) montre clairement que le premier mécanisme n'est pas en cause. Loin de s'être étendus, les mariages des hommes célibataires avec des femmes non célibataires se sont raréfiés. Débuter sa vie conjugale avec une femme veuve, « héritée » au titre du lévirat le plus souvent, est une situation qui a disparu au profit des mariages entre célibataires (9 cas sur 10 parmi les premiers mariages des hommes de 25-29 ans contre 6 sur 10 chez les 65 ans et plus). On a ici un signe, convergent avec le resserrement de l'écart d'âge au mariage entre les sexes (figure 1), d'une évolution de l'appariement conjugal favorable à une transformation des rapports entre conjoints : les hommes des jeunes générations se marient plus tôt, moins longtemps après leurs consœurs et plus souvent avec des femmes elles aussi célibataires ; l'homme et la femme débutent plus souvent *ensemble* leur vie de couple.

Tableau 1

**Répartition (%) des premières épouses des hommes selon leur situation matrimoniale au moment du mariage et l'âge à l'enquête des hommes**

Situation matrimoniale du conjoint	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)					
	65 et plus	50-64	40-49	35-39	30-34	25-29
Célibataire	62	77	78	72	77	89
Divorcée	22	15	20	28	23	11
Veuve (a)	16	8	2	0	0	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100
<i>Effectifs</i>	32	39	51	25	31	36

(a) lévirat dans 78 % des cas.  
Source : enquête biographique, résidents enquêtés à Sirao et Kwara

L'accès de plus en plus précoce et de plus en plus fréquent des hommes aux femmes célibataires est certainement à rapporter au relâchement des contrôles matrimoniaux traditionnels. L'analyse des procédures précédant le mariage permet d'en examiner les composantes.

### **3. Les contrôles familiaux sur la formation des couples : les processus matrimoniaux**

Chez les Bwa, les premiers mariages féminins sont conclus, en principe, au terme d'un processus codifié s'étalant sur plusieurs années. La procédure est formellement engagée par l'accord de la famille de la fille, sollicité par le lignage du jeune homme et transmis par un médiateur. Des prestations (travaux agricoles, remise de grains et, aujourd'hui, remise d'argent) s'établissent dès lors chaque année au profit de la famille de la fille. Le temps des fiançailles s'achève par un rapt symbolique (« enlèvement »), à la suite duquel la fille est confiée (« déposée ») à une famille alliée ou amie de celle de l'époux, en attendant la fête du mariage. Cette fête sanctionne l'union et honore la nouvelle épouse au sein du village de son époux. Elle marque aussi le début de la cohabitation conjugale.

Le mariage traditionnel se présente avant tout comme une affaire collective au sein de laquelle les intéressés sont en position passive. Il correspond à une « affaire familiale » car c'est au niveau du lignage que le mariage se décide et se gère : on cherche des épouses aux hommes et on accorde les filles en mariage. Il correspond aussi à une « affaire sociale » car la

communauté intervient tout au long de la procédure : dans la médiatisation des relations inter-lignagères assurée par un homme de caste, dans les prestations agricoles réalisées par les jeunes du village, dans l'accueil de la future épouse confiée à une famille alliée ou amie, dans la reconnaissance de l'union et l'intégration de l'épouse signifiées lors de la fête au village.

Cette formalisation reste largement de mise mais les différentes composantes du processus ont connu des adaptations qui attestent d'une évolution des exigences matrimoniales et redéfinissent la place des intéressés et de leur famille dans la formation du couple.

Par souci d'homogénéité l'analyse est limitée ici aux mariages conclus entre célibataires.

#### *a. Place aux intéressés dans le choix du conjoint*

L'intervention croissante des intéressés dans le choix de leur conjoint apparaît clairement quand on aborde la décision de l'union (tableau 2). Le lieu d'initiative<sup>8</sup> de l'union s'est resserré autour de l'homme lui-même et de ses proches parents (père, mère, frère et grand-père paternel) : 8 mariages sur 10 relèvent de ces deux catégories sur la période 1970-1989 contre 6 sur 10 auparavant. L'intervention des parents éloignés est devenue plus rare et les initiatives dues à la famille de la fille n'apparaissent plus sur la période récente.

Tableau 2  
Décision des mariages entre célibataires : initiative et mode d'accès à l'épouse

Indicateurs	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
<b>Initiative de l'union</b> (relation de parenté entré l'initiateur et l'époux) :			
Ego	32	47	41
Parents "proches" (père, mère, frère, père du père)	31	37	35
Autre relation de parenté exprimée par rapport à l'homme	24	16	19
Relation de parenté exprimée par rapport à la femme	10	0	4
Relation non exprimée en terme de parenté	3	0	1
	100	100	100
<b>Mode d'accès à l'épouse</b>			
Accord de la famille de la fille	94	80	86
Enlèvement (sans accord préalable)	6	20	14
	100	100	100
<b>Proportion (%) de mariages d'initiative individuelle pour lesquels la famille de l'homme a été consultée avant le début de la procédure</b>	90	92	91
<b>Proportion (%) de mariages d'initiative individuelle ayant donné lieu à une procédure avec accord initial de la famille de la fille</b>	90	66	74
<i>Effectifs de mariages</i>	32	51	83

Source : enquête biographique, Kwara, mariages entre célibataires, mariages des hommes

<sup>8</sup> L'initiative de l'union a été enregistrée auprès des hommes en leur demandant : « qui a l'idée de cette femme pour toi ? »

Cette présence des intéressés dans le champ décisionnel, observée du côté masculin dans l'initiative de l'union, se retrouve, côté féminin, en matière d'attribution des filles. Même s'ils restent minoritaires, les enlèvements sans accord préalable de la famille de la fille se sont, en effet considérablement développés (20 % en 1970-1989 contre 6 % auparavant). Or ils correspondent bien souvent à des choix individuels que la famille de la fille n'est pas spontanément disposée à valider.

L'intervention des familles reste cependant de mise, y compris pour les unions les moins conformes en apparence. Ainsi il est exceptionnel que l'homme poursuive son propre projet matrimonial sans y associer sa famille et bien souvent celle-ci le reprendra à son compte en mettant en œuvre une procédure classique : sur 10 mariages d'initiative individuelle 9 ont été soumis par l'homme à son lignage et 7 ont donné lieu à un processus avec accord de la famille de la fille. De même une jeune fille enlevée sans accord préalable de sa famille ne débute pas pour autant sa vie conjugale en désaccord avec sa famille. Des tractations et une conciliation sont toujours engagées après l'enlèvement et il est rare qu'un couple se constitue sans qu'un accord n'ait finalement pu être obtenu : un seul cas a été enregistré parmi les mariages des hommes.

On ne saurait donc parler d'une évacuation des instances familiales de l'espace décisionnel mais plutôt d'un mouvement de concertation qui se développe entre les générations et dans le cadre duquel les responsables familiaux consentent à valider les choix des individus en mettant en œuvre la procédure matrimoniale régulière.

### ***b. Une certaine privatisation des procédures***

Cette redistribution des compétences matrimoniales correspond apparemment aussi à une certaine privatisation des procédures. L'attribution croissante de l'initiative de l'union à l'intéressé et à ses proches parents en est une première manifestation. On en trouve une autre dans le lieu d'accueil de la fiancée au cours de la période de déposition précédant le mariage (tableau 3) qui se recentre sur le patrilignage (plus de la moitié des cas sur la période récente contre un quart sur la période ancienne) et cela au détriment de toutes les instances extra-lignagères, qu'il s'agisse de familles alliées ou amies ou des institutions chrétiennes (qui ont intégré la pratique locale en développant des structures d'accueil des fiancées).

Tableau 3  
Médiation et sanction sociale de l'union

Indicateurs	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
<b>Répartition (%) des mariages selon l'identité du médiateur :</b>			
- un homme de caste	55	56	56
- un membre du patrilignage de l'époux ou l'époux lui-même	38	29	32
- autre	7	15	12
	100	100	100
<b>Proportion (%) de mariages avec déposition</b>	100	90	94
<b>Répartition (%) des mariages selon le lieu de la déposition</b>			
- famille du patrilignage de l'homme	25	56	44
- mission chrétienne	25	9	15
- famille alliée ou amie	50	35	41
	100	100	100
<b>Proportion (%) de mariages ayant été fêtés</b>	100	82	89

Source : enquête biographique, Kwara, mariages entre célibataires, mariages des hommes

Les instances communautaires restent cependant partie prenante dans la reconnaissance de la plupart des unions. D'une part, le recours aux hommes de caste (forgerons et griots) pour formaliser la procédure et assurer la médiation entre les deux parties de l'alliance se maintient dans un peu plus de la moitié des cas (tableau 3). D'autre part, même si elle n'est plus systématique, la fête du mariage au village, qui sanctionne l'union aux yeux de la communauté locale, reste de mise 8 fois sur 10 sur la période récente (tableau 3). Enfin les prestations matrimoniales traditionnelles que sont les travaux agricoles dans les champs de la famille de la fiancée continuent à être assumés (*cf infra*), et cela par les jeunes du village au titre de l'entraide.

### c. Révision, sans surenchère, du système de prestations

Comme dans la plupart des sociétés africaines, l'argent est entré dans le système des prestations matrimoniales bwa, et cela sous deux formes : par remise directe ou par l'achat d'une grande quantité de bière de mil à la famille de la fille. Trois mariages sur cinq sont concernés sur la période récente contre un sur cinq avant 1970 (tableau 4). La remise directe d'argent reste le plus souvent d'un montant modeste, de 6 000 FCFA en moyenne, le maximum enregistré étant de 22 000 FCFA. Dans les cas encore assez rares d'achat de bière de mil, la moyenne est plus forte (de l'ordre de 13 000 FCFA) mais le maximum est du même ordre. Ces montants ne sont pas négligeables dans le contexte étudié mais ils restent accessibles à un cultivateur moyen. Ils sont, en tout état de cause, sans commune mesure avec les compensations matrimoniales observées dans d'autres populations africaines qui peuvent se compter en centaines de milliers de francs CFA<sup>9</sup>. On ne saurait donc parler ici de réel mouvement inflationniste ou encore d'une réaffirmation, aux travers des exigences prestatoires, de l'autorité familiale dans le champ matrimonial. Cette observation est corroborée par l'analyse de la destination de ces prestations : elles s'établissent en effet le plus souvent (trois fois sur quatre d'après les données collectées auprès des femmes) au profit

<sup>9</sup> Voir par exemple Enel et al., 1994 ; Guigou, 1992 ; Isiugo-Abanihe, 1987, 1994, 1995 ; Locoh, 1994 ; Nagashima, 1987.

de la fille, et non de sa famille. Ainsi ces nouvelles prestations participent à la reconnaissance d'une place plus importante de la femme dans la procédure matrimoniale.

Ces nouvelles prestations ne se sont pas substituées aux prestations traditionnelles. La fréquence des mariages ayant donné lieu à une remise de grains est restée stable et celle des processus avec travaux agricoles a même augmenté. Mais cette persistance est allée de pair avec une disparition des prestations agricoles de longue durée et une généralisation des prestations d'une seule année (tableau 4). Ainsi le nombre moyen d'années de travaux agricoles a quasiment été divisé par deux entre les deux périodes. Conjointement à l'absence de surenchère monétaire, cette tendance atteste d'un allègement des exigences matrimoniales des familles, en particulier dans l'attribution de leurs filles.

Tableau 4  
**Prestations anciennes et nouvelles**

Indicateur	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
<b>Prestations traditionnelles</b>			
Répartition (%) des mariages selon le nombre d'années de travaux agricoles			
0	44	37	40
1	13	41	30
2	19	14	15
3	6	6	6
4 et plus	18	2	9
Nombre moyen d'années de travaux agricoles	1,6	0,9	1,2
Proportion (%) de mariages avec remise de grains	59	57	58
Proportion (%) de mariages avec travaux agricoles et/ou remise de grains	69	69	69
<b>Prestations nouvelles</b>			
Proportion (%) de mariages avec remise (directe) d'argent	22	61	46
Proportion (%) de mariages avec achat de bière de mil	10	20	16
Proportion (%) de mariages avec remise d'argent et/ou achat de bière de mil	22	63	47
<i>Effectifs de mariages</i>	32	51	83

Source : enquête biographique, Kwara, mariages entre célibataires, mariages des hommes

#### ***d. Raccourcissement des procédures***

Cet assouplissement s'exprime également dans la durée de la procédure qui a considérablement raccourci (tableau 5) : le temps d'attente moyen pour accéder à l'épouse a diminué d'un tiers. Autrefois majoritaires, les processus de longue durée se sont raréfiés (les procédures de 3 ans et plus ne représentant plus qu'un cinquième des cas depuis 1970 contre trois cinquièmes auparavant) au profit d'un recentrage sur des procédures d'une ou deux années (abstraction faite des unions contournant la procédure de demande d'accord).

Tableau 5  
Durée du processus

Indicateurs	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
<b>Répartition (%) des mariages selon la durée du processus</b>			
pas de processus avec accord initial de la famille de la fille	6	20	14
moins d'1 an	12	10	11
1 an	7	21	16
2 ans	16	18	17
3 ans	21	14	17
4 ans et plus	38	7	25
<b>Durée moyenne sur :</b>			
l'ensemble des mariages	3,0	2,0	2,4
les procédures engagées avec l'accord de la famille de la fille	3,2	2,5	2,8
<i>Effectifs de mariages</i>	32	51	83

Source : enquête biographique, Kwara, mariages entre célibataires, mariages des hommes

\* \* \*

\*

Les changements dans les procédures matrimoniales rendent compte des mécanismes en jeu dans la baisse de l'âge au mariage des hommes : les procédures formelles s'assouplissent, s'accélèrent et permettent ainsi un accès plus précoce aux épouses. La relation n'est pas seulement d'ordre mécanique : l'évolution du calendrier d'entrée en union comme celle des processus matrimoniaux ou encore les changements dans l'appariement des couples sont autant d'expressions d'une même tendance à l'affaiblissement des contrôles communautaires. Mais le changement se fait ici sans violence (comme en atteste la faible proportion des mariages conclus hors des cadres réguliers), par la reconnaissance de l'intervention des intéressés dans le choix de leur conjoint, par la concertation entre les générations et par une révision, à la baisse, des exigences matrimoniales des familles.

### III. LA VIE PRÉCONJUGALE

Pour l'instant l'analyse a porté sur les processus précédant le mariage. Mais toutes les procédures engagées ne trouvent pas une issue favorable. L'enregistrement, par l'enquête, de ces processus rompus permet d'aborder l'entrée en union et l'évolution des contrôles familiaux dans une perspective élargie, d'une part en mesurant les risques de rupture des procédures, et d'autre part en explorant la vie pré-conjugale des hommes, à partir de l'engagement de la première procédure jusqu'au premier mariage.

L'analyse portera sur les procédures ayant débuté par l'accord de la famille de la fille, engagées quand l'homme était célibataire, et enregistrées auprès des hommes non célibataires âgés de 25 ans et plus au moment de l'enquête<sup>10</sup>.

## 1. Les processus rompus

### a. Des caractéristiques peu contrastées par rapport aux procédures aboutissant au mariage

Les processus rompus s'avèrent très fréquents : on en compte 4 pour 6 ayant abouti au mariage. Ils sont loin de correspondre à des protocoles défaillants et à des actes de contestation individuelle comme on aurait pu le penser *a priori*.

En réalité, leurs caractéristiques diffèrent assez peu des processus qui ont abouti à l'union : les initiatives individuelles y sont aussi nombreuses, la plupart d'entre eux ont fait l'objet de prestations et leur durée est proche de celle des procédures précédant le mariage en dépit du fait qu'un cinquième seulement d'entre eux se soient poursuivis jusqu'au moment de la déposition (tableau 6). Toute procédure est ainsi marquée du sceau de l'incertitude : même si la fille a été accordée depuis plusieurs années et si des prestations ont été engagées, le mariage n'est pas garanti. Et le risque de rupture ne baisse pas avec l'ancienneté du processus : qu'il les ait engagées depuis 1, 2, 3 ou 4 ans, l'homme connaît un risque égal et non négligeable, de l'ordre de 20-25 %, de voir les fiançailles échouer au cours des deux années suivantes (tableau 7).

Tableau 6  
Comparaison des procédures matrimoniales selon leur issue (rupture ou mariage)

Caractéristiques du processus	Issue du processus :	
	Mariage	Rupture
Initiative individuelle	33 %	37 %
Absence de prestations	14 %	22 %
Travaux agricoles		
Existence de travaux agricoles	68 %	42 %
Nombre moyen d'années de travaux	1,6 ans	0,6 an
Remise de grains	68 %	60 %
Remise d'argent	46 %	50 %
Achat de bière de mil	20 %	9 %
Déposition	97 %	22 %
Durée moyenne du processus	3,2 ans	2,9 ans
<i>Effectifs</i>	69	50

Source : enquête biographique, Kwara, procédures engagées entre célibataires et ayant débuté par l'accord de la famille de la fille, procédures des hommes

10 La quasi-totalité des individus étant mariés à ces âges, cette restriction permet d'éliminer le risque de biais sélectif sur les procédures abouties qui existe pour les générations plus jeunes quand on enregistre les procédures des non célibataires seulement. Les processus matrimoniaux ont été relevés auprès de 104 hommes non célibataires âgés de 25 ans et plus.

Tableau 7

**Probabilité de rupture (ou de mariage) dans les deux années selon la durée écoulée depuis le début de la procédure**

Durée $x$ écoulée depuis le début du processus (en années)	Fréquence (%) parmi les processus en cours à la durée $x$ , de ceux qui se sont conclus dans les deux années suivantes par :	
	un mariage	une rupture
0,5	20	17
1,5	31	24
2,5	38	23
3,5	49	21
4,5	44	24

Source : enquête biographique, Kwara, procédures engagées entre célibataires et ayant débuté par l'accord de la famille de la fille, procédures des hommes

De plus, l'initiative des ruptures ne relève pas toujours des intéressés<sup>11</sup> (tableau 8). Dans un quart des cas, la rupture est attribuée aux familles et dans un cinquième des cas à d'autres raisons, en particulier la migration. Même dans les procédures initiées par les familles, les ruptures provoquées par les intéressés représentent à peine plus de la moitié des cas et, réciproquement, les ruptures décidées par les familles sont à peine plus fréquentes si le choix du conjoint est attribué à l'intéressé. On constate ici, une fois encore, qu'une mise en opposition des exigences individuelles et familiales n'est pas un schéma opératoire dans cette population. Les ruptures dues aux familles intervennent cependant plus rapidement que celles relevant des intéressés, avant que l'institutionnalisation de la relation par des échanges réguliers ne rende sa remise en cause socialement délicate.

---

11 Le motif de la rupture a été enregistré par l'enquête au moyen d'une question ouverte. L'information a été recueillie pour 42 des 50 processus rompus (et engagés alors que l'homme était célibataire) enregistrés auprès des hommes. Elle a été classée *a posteriori* en trois catégories : les causes de rupture attribuées aux familles (conflit entre les deux familles, retrait de la fille par sa famille, prestations insuffisantes...), les motifs exprimés en fonction des intéressés, principalement de la femme (enlèvement de la fille par un autre, refus de la fille en raison d'un mariage conclu depuis par l'homme, refus lié à la religion du conjoint, fille enceinte d'un autre, n'a jamais voulu de ce mariage...) et les motifs non déclarés en fonction d'une initiative particulière, dont la migration constitue la modalité la plus fréquente.

Tableau 8  
Répartition des processus rompus selon le motif de la rupture

Caractéristiques de l'engagement	Initiative de la rupture (en %)				Ensemble (nombre d'observations)
	Initiative des familles	Initiative des intéressés	Autres (migration)		
<i>Ensemble</i>	26	52	22	12	100 42
<i>Par période</i>					
- avant 1970	33	52	14	7	100 27
- 1970-1989	13	53	33	20	100 15
<i>Selon l'initiative de la procédure</i>					
- individuelle	36	50	14	14	100 14
- non individuelle	32	43	25	11	100 28
<i>Selon la durée du processus</i>					
- moins de 3 ans	35	48	17	9	100 23
- 3 ans et plus	16	58	26	16	100 19

Source : enquête biographique, Kwara, procédures engagées entre célibataires et ayant débuté par l'accord de la famille de la fille, procédures des hommes

### **b. Des ruptures moins fréquentes mais plus rapides**

L'évolution des ruptures s'établit elle aussi à l'opposé du mouvement de hausse auquel on s'attendrait spontanément dans un contexte de redéfinition des pratiques matrimoniales (tableau 9). Les procédures tendent en effet à devenir moins fragiles (36 % de ruptures parmi les procédures engagées depuis 1970 contre 47 % auparavant). Cette évolution est sans doute à considérer comme une autre expression (après celles déjà relevées sur les procédures ayant abouti au mariage) de l'implication croissante des individus dans la décision de l'union et de la concertation qui se développe entre les familles et les intéressés. La contestation par les intéressés des décisions de leurs familles et, réciproquement, le refus des familles à reconnaître les choix des individus, diminuent quand les uns et les autres sont associés au projet matrimonial. Bénéficiant d'un soutien de la part des différents partenaires, celui-ci a d'autant plus de chance de réussir.

Cependant, à l'image de celles qui aboutissent, les procédures rompues se soldent plus rapidement (tableau 9) : le temps consacré aux affaires matrimoniales diminue.

Tableau 9  
Probabilité de rupture des processus selon la date d'engagement et durée médiane du processus

Indicateurs	Période		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Probabilité de rupture (%)	47	36	43
Durée médiane			
- table de rupture	5,1	3,8	4,9
- table de nuptialité	4,5	2,8	3,8
<i>Effectifs</i>	76	45	121

Source : enquête biographique, Kwara, procédures engagées entre célibataires et ayant débuté par l'accord de la famille de la fille, procédures des hommes

## 2. Itinéraires préconjugaux

L'analyse des procédures matrimoniales suggère l'existence d'une période de vie qui, bien qu'antérieure à l'entrée en union, est investie d'une véritable dynamique matrimoniale : non seulement le mariage est souvent préparé plusieurs années avant d'être conclu mais en plus de nombreux processus échouent. Pour décrire ce temps préconjugal qui s'étend de l'engagement de la première procédure jusqu'au premier mariage, et essayer d'identifier les changements qui s'y opèrent, on se contentera (compte tenu de la faiblesse des effectifs) de distinguer 3 groupes de générations : les hommes âgés de 55 ans et plus, de 40-54 ans et de 25-34 ans à l'enquête. Les hommes âgés de 35-39 ans ont été isolés car leurs itinéraires, perturbés par les effets de la sécheresse des années soixante-dix, sont atypiques (Delaunay et Hertrich, 1996).

### a. Des parcours complexes

Les parcours suivis par les hommes avant leur premier mariage peuvent être divers et complexes. Certains peuvent débuter leur vie conjugale sans avoir engagé aucune procédure de fiançailles, en épousant une femme veuve ou divorcée, ou encore en accédant à une femme célibataire suite à un enlèvement. D'autres peuvent poursuivre plusieurs processus (avec des femmes différentes) simultanément. De plus le premier mariage d'un homme ne signifie pas forcément la fin des engagements matrimoniaux : des projets matrimoniaux initiés en situation de célibat peuvent se solder (par une rupture ou un mariage polygamique) après le mariage tandis que de nouveaux peuvent être engagés. En fonction de ces différents paramètres, de nombreux scénarios sont possibles.

De fait, le calcul d'indicateurs simples sur l'occurrence des procédures engagées et rompues par individu suffit à montrer que le temps préconjugal des hommes ne saurait se résumer à un itinéraire-type (tableau 10). La plupart (85 %) d'entre eux ont engagé une procédure (au moins) mais 6 sur 10 seulement l'ont vu aboutir à leur premier mariage. Un quart des célibataires ont poursuivi plusieurs procédures, et cela simultanément pour près de la moitié d'entre eux. De plus un homme sur cinq environ poursuit un processus autre que celui qui le lie (éventuellement) à sa première épouse au début de l'année de son premier mariage. Enfin un tiers des hommes ont été confrontés à une rupture de processus avant de se marier. Ainsi, avant même d'avoir débuté leur vie de couple, un grand nombre d'individus ont déjà connu, sur le plan de leurs projets, les phénomènes qui jalonnent leur itinéraire matrimonial : le divorce et la polygamie.

Tableau 10  
Occurrence des procédures matrimoniales des hommes, selon le groupe d'âges à l'enquête

Indicateur	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)				
	55 et plus	40-54	35-39	25-34	Ensemble
Répartition (%) des hommes selon le nombre de processus					
0	27	6	-	15	15
1	54	56	-	73	62
2	19	29	-	9	17
3-4	0	9	-	3	6
Total	100	100		100	100
Nombre moyen de processus par homme					
- Ensemble	0,9	1,4	-	1,0	1,2
- Aboutis	0,6	0,7	-	0,7	0,7
- Rompus	0,3	0,7	-	0,3	0,5
Proportion (%) d'hommes ayant connu des processus simultanés, par rapport :					
- à l'ensemble	8	16	-	9	11
- aux hommes ayant eu deux processus au moins	40	42	-	75	46
Proportion (%) d'hommes ayant un processus en cours au début de l'année du premier mariage*	15	16	-	21	17
Proportion (%) d'hommes ayant connu un processus rompu (au moins) avant le premier mariage	23	47	-	15	31
Proportion (%) d'hommes ayant vu un processus (au moins) aboutir au mariage	58	69	-	67	64
<i>Effectifs</i> : - hommes	26	32	13	33	104
- processus	24	46	18	33	121
- aboutis	16	23	8	22	69
- rompus	8	23	10	11	52

\* Sans compter le processus qui a abouti au premier mariage.

Source : enquête biographique, Kwara, procédures engagées avant leur premier mariage par les hommes enquêtés.

La complexité dans le nombre, l'issue et l'agencement dans le temps des procédures rend l'établissement d'une typologie difficile. L'adoption d'une formule simplifiée qui croise l'issue du premier processus engagé aux modalités du premier mariage suffit cependant à illustrer la diversité des itinéraires (tableau 11).

Le cas où l'homme conclut son premier mariage suite au premier processus engagé est, comme on pouvait s'y attendre *a priori*, le plus commun mais il concerne cependant moins de la moitié des hommes (45 %). Les hommes ayant connu des procédures mais dont la première n'a pas abouti au premier mariage sont presque aussi nombreux (39 %). Un tiers d'entre eux ont conclu leur premier mariage suite à une procédure ultérieure (dont la mise en œuvre a pu précéder la rupture de la première) et ont vécu la rupture de la première procédure avant de se marier. Les deux autres tiers (des hommes dont la première procédure n'a pas abouti au premier mariage) ont eu des parcours plus divers : sur 10 hommes 6 ont vécu la rupture de la première procédure avant de se marier, 2 l'ont connu plus tard et 2 ont fini par se marier avec cette première fiancée, mais après avoir eu d'abord une autre épouse. Dans la plupart des cas (3 fois sur 4), les hommes de cette catégorie ont épousé, en première noce, une femme non célibataire (divorcée ou veuve). Il reste enfin 15 % des hommes qui ont déclaré n'avoir engagé aucune procédure avant leur premier mariage. Ils sont davantage représentés chez les générations anciennes mais il est possible que cela traduise une tendance à l'omission des procédures rompues par les hommes âgés.

Tableau 11  
Répartition (%) des hommes selon le type de parcours préconjugal et le groupe d'âges à l'enquête

Type de parcours préconjugal	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)				
	55 et plus	40-54	35-39	25-34	Ensemble
Le premier processus a abouti au premier mariage <i>(et l'homme a engagé un seul processus avant son mariage)</i>	38 (35)	41 (34)	- -	61 (55)	45 (40)
Le premier processus n'a pas abouti au premier mariage, celui-ci résulte d'un processus ultérieur <i>(et le premier processus a été rompu avant l'année du premier mariage)</i>	15 (12)	25 (22)	- -	3 (3)	14 (13)
Le premier processus n'a pas abouti au premier mariage, celui-ci ne résulte pas d'un processus <i>(et le premier processus</i> - a été rompu avant l'année du premier mariage - a été rompu après - a abouti à un mariage ultérieur)	19 (8) (8) (3)	28 (22) (3) (3)	- - - -	21 (12) (6) (3)	25 (16) (5) (4)
Aucun processus n'a été engagé avant le premier mariage	27	6		15	15
Total	100	100		100	100
<i>Effectifs</i>	26	32	13	33	104

Source : enquête biographique, Kwara, hommes non célibataires

### b. Des calendriers préconjugaux différenciés

La vie préconjugeale débute vers 19 ans en moyenne (18,8) et se termine près de 4 ans plus tard avec le premier mariage (à 22,6 ans en moyenne). Mais une partie seulement de cette durée (1,7 ans) est effectivement consacrée à la préparation du premier mariage (tableau 12). Plus de la moitié (55 %) de la vie pré-conjugale s'avère ainsi imprudente, car investie dans des procédures qui ont échoué et dans d'éventuels temps morts !

Tableau 12  
Temps préconjugal des hommes selon l'itinéraire suivi

Indicateurs (en années)	Itinéraire préconjugal de l'homme			
	Le premier processus a abouti au premier mariage	Le premier processus n'a pas abouti au premier mariage	Aucun processus n'a été engagé	Ensemble
<b>Âge à l'événement</b>				
Au premier processus (a)		17,3		18,8
Au processus ayant abouti au premier mariage (b)	18,2	22,7	24,7	20,9
Au premier mariage (c)	21,2	23,3		22,6
<b>Durées des parcours</b>				
De la vie préconjugeale ( $d = c-a$ )	3,0	6,0	0	3,8
De la procédure ayant conduit au premier mariage ( $e = c-b$ )	3,0	0,6	0	1,7
Proportion (%) de la vie préconjugeale consacrée au premier mariage ( $f = e/d$ )	100	10	-	45
<i>Effectifs</i>	47	39	16	102

Source : enquête biographique, Kwara, hommes non célibataires âgés de 25 ans et plus

Le calendrier préconjugal varie fortement selon le parcours suivi, non seulement du point de vue de la durée de la vie préconjuge mais aussi de l'âge au premier projet et de l'âge au premier mariage (figure 2, tableau 12). Les hommes dont la première procédure n'a pas conduit au premier mariage se distinguent ainsi à la fois par la précocité des premiers engagements matrimoniaux (avant 15 ans pour un tiers d'entre eux), par la durée particulièrement longue (6 années en moyenne) de leur vie préconjugeale et par le peu de place (10 % à peine) qu'y occupe le temps investi dans la première union. Quant aux hommes n'ayant engagé aucun processus, ils se caractérisent, paradoxalement, par l'entrée en union la plus tardive. Entre groupes extrêmes, l'écart entre les âges moyens au premier mariage atteint trois ans et demi.

### c) *Un groupe novateur ?*

La plupart des indicateurs préconjugaux ne marquent pas d'évolution régulière au fil des générations. Le nombre de processus engagés (rompus ou aboutis), l'âge au début de la vie préconjugeale et la durée de vie préconjugeale fluctuent sans qu'un mouvement univoque n'apparaisse.

Par delà les indicateurs généraux, un changement se dessine mais au sein d'une catégorie spécifique d'hommes : ceux dont le premier processus engagé a abouti au premier mariage. Ces hommes se sont toujours mariés plus jeunes quelles que soient les générations considérées (tableau 13). C'est parmi eux que la baisse de l'âge au mariage s'opère, et elle est importante (3,5 ans d'écart entre les générations les plus âgées et les plus jeunes alors que la tendance n'apparaît pas pour les autres itinéraires, tableau 13). Enfin, ils regroupent une proportion croissante de la population : 61 % chez les 25-34 ans contre 38 % chez les 55 ans et plus (tableau 11).

On identifie ainsi un ensemble d'hommes qui, du fait de leur entrée en union plus précoce, de leur représentation croissante et de la baisse conséquente de leur âge au mariage, s'affirme comme un groupe moteur des changements de nuptialité.

Le fait qu'un nombre toujours plus important d'hommes débutent leur vie conjugale avec la femme auquel les liaient le premier engagement suggère une nouvelle façon de « prendre femme », où l'investissement matrimonial s'oriente vers une partenaire privilégiée, plus librement choisie et plus souvent épousée. Si tel est le cas, il y a tout lieu de penser que les rapports au sein du mariage, entre conjoints, s'en trouveront eux-mêmes transformés.

Figure 2

**Le temps préconjugal des hommes selon l'itinéraire suivi.**

Proportion (%) d'hommes n'ayant pas encore vécu, à différents âges : le premier mariage, le début du premier processus, le début du processus ayant abouti au premier mariage  
(Hommes non célibataires, âgés de 25 ans et plus, enquête biographique, Kwara)

**Ensemble**

**Hommes dont le premier processus a abouti au premier**

**Hommes dont le premier processus n'a pas abouti au premier mariage**

**Hommes qui n'ont pas eu de processus**

- 1 : début du temps préconjugal (début du premier processus ou, à défaut, du premier mariage)
- 2 : début du processus ayant abouti au premier mariage (ou, à défaut, du premier mariage)
- 3 : premier mariage

Tableau 13.

**Calendrier préconjugal des hommes selon le groupe d'âges à l'enquête. Âges moyens au début du premier processus, au début du processus ayant abouti au mariage et au premier mariage**

Calendrier préconjugal	Âge atteint l'année de l'enquête en années			
	55 et plus	40-54	35-39	25-34
<b>Ensemble des hommes</b>				
Âge au premier processus* (a)	19,9	18,2	-	18,5
Âge au processus précédent le premier mariage* (b)	21,5	21,0	-	19,3
Âge au premier mariage (c)	23,6	22,4	-	21,1
Durée de la vie préconjuge (d = c-a)	3,7	4,2	-	2,6
<i>Effectifs</i>	25	31		33
<b>Hommes dont le premier processus a abouti au premier mariage</b>				
Âge au premier processus (a)	18,3	19,2	-	17,0
Âge au premier mariage (b)	23,2	21,4	-	19,7
Durée de la vie préconjuge (d = c-a)	4,9	2,2	-	2,7
<i>Effectifs</i>	10	13		20
<b>Autres**</b>				
Âge au premier processus (a)	20,9	17,4	-	21,0
Âge au processus précédent le premier mariage (b)	23,7	22,3	-	22,9
Âge au premier mariage (c)	23,9	23,1	-	23,2
Durée de la vie préconjuge (d = c-a)	3,0	5,7	-	2,2
<i>Effectifs</i>	15	18		13

\* Ou, en l'absence de processus, au premier mariage.

\*\* Hommes qui n'ont vécu aucun processus avant leur premier mariage et hommes dont le premier processus n'a pas abouti au premier mariage.

Source : enquête biographique, Kwara, hommes non célibataires

## Conclusion

Dans la population boo étudiée ici, les changements matrimoniaux ne se produisent pas là où les attend le démographie : le recul de la nuptialité féminine que prédit le modèle de la transition démographique n'a pas lieu. Ils se découvrent en revanche sur l'entrée en union des hommes et, surtout, dans le détail des différents processus qui la précédent.

Les contraintes pour accéder aux épouses s'étant amoindries, les hommes se marient plus jeunes et plus souvent avec une femme célibataire elle aussi. Singulier au premier abord face à un schéma qui met l'accent sur le recul de la nuptialité, ce rajeunissement du calendrier d'entrée en union n'est cependant pas inédit dans l'histoire démographique des populations en transition. Une hausse pré-transitionnelle de la nuptialité (y compris féminine) s'est produite dans différentes populations qui connaissaient un modèle de mariage tardif ou semi-tardif. Ce fut le cas en Angleterre quand, avec l'industrialisation et l'exode rural, les freins traditionnels au mariage se sont relâchés (Chesnais, 1986) mais aussi dans d'autres pays européens et en Amérique latine (Dyson et Murphy, 1985).

La baisse de l'âge au mariage des hommes bwa est à rapporter<sup>12</sup>, comme dans ces populations, à l'affaiblissement des contrôles matrimoniaux traditionnels. Le détail des procédures précédant l'union rend compte de ces changements : les intéressés interviennent

12 Il est logique que l'on n'observe pas une tendance similaire du côté des femmes dans les populations qui, comme celle des Bwa et la plupart des populations africaines, suivent un modèle de mariage féminin précoce.

de plus en plus souvent dans le choix de leur conjoint, les prestations exigées par les familles s'assouplissent, certaines étapes des procédures se privatisent, la durée du processus devient plus courte. Cependant la formalisation des unions reste de mise et, à travers elle, l'intervention des familles continue à s'exprimer, mais elle devient plus instrumentale, consistant davantage à sanctionner les projets des individus et à gérer la procédure qui les conduira au mariage qu'à décider la constitution des couples.

Si ces changements attestent de la reconnaissance de l'individu dans le champ décisionnel et d'une redéfinition, dans le sens de la concertation, des relations entre générations, ils suggèrent aussi la mise en place de conditions favorables au renforcement du pôle conjugal. Le resserrement de l'écart d'âges au mariage entre les sexes, la proportion croissante de mariages conclus entre célibataires et le développement des unions initiées par les intéressés en sont des signes. L'analyse des itinéraires préconjugaux des hommes en fournit d'autres. Il s'avère, en particulier, que les hommes sont toujours plus nombreux à débuter leur vie conjugale auprès de leur première « fiancée » et que c'est au sein de ce groupe d'hommes que la baisse de l'âge au mariage est la plus marquée. La construction de projets conjugaux, plus personnels et définis en fonction d'une partenaire privilégiée, semble donc prendre forme.

La baisse de l'âge au mariage de l'homme va donc de pair avec un changement dans la nature du mariage, des relations qu'il met en jeu au sein des familles, entre les générations et entre les conjoints. Elle est aussi un élément de redéfinition du passage à l'âge adulte dont les articulations avec d'autres composantes biographiques (migration, première naissance, accès aux responsabilités économiques) seraient à étudier pour saisir les changements identitaires qui s'opèrent en cette période de transition.

## Références bibliographiques

- CHESNAIS Jean-Claude, 1986. – *La transition démographique. Étapes, formes, implications économiques*. – Paris, INED/PUF, 580 p. (Travaux et documents, Cahier n° 113).
- COALE Ansley, 1967. – "Factors associated with the development of low fertility : an historic summary", in : *World Population Conference, Belgrade, 30 august - 10 september 1965. Volume II : Fertility, Family Planning, Mortality*, p. 205-209. – New York, United Nations, Department of economic and social affairs, 509 p.
- COALE Ansley, 1974. – "The demographic transition", in : *Congrès International de la Population, Liège 1973*, Vol. I, p. 53-72. – Liège, UIESP.
- DELAUNAY Valérie et HERTRICH Véronique, 1996. – *Les adaptations matrimoniales face à la crise agricole : le rôle de la pluviométrie dans deux populations du Sahel*. – Ouagadougou, 22 p. (Communication présentée au colloque AUPELF-UREF "Crise, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud", Ouagadougou, 13-15 novembre 1996)
- DONADJÈ Florentin, 1992. – *Nuptialité et fécondité des hommes au sud-Bénin. Pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*. – Louvain-la-Neuve, Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Académia, 222 p.
- DYSON Tim et MURPHY Mike, 1985. – The onset of fertility transition, *Population and Development Review*, vol. 11, n° 3, p. 399-440.

- ENEL Catherine, PISON Gilles and LEFEBVRE Monique, 1994. – "Migration and marriage change : Acase study of mlomp, a joola village in southern Senegal", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 92-116. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- GUBRY Patrick, 1975. – "Une confrontation entre deux méthodes de détermination des âges au Cameroun", *Cahiers de l'ORSTOM*, Série Sciences Humaines, vol XII, n° 4, p. 325-337.
- GUIGOU Brigitte, 1992. – *Les changements du système familial et matrimonial : Les Sérères Sine (Sénégal)*. – Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 548 p. (Thèse de Doctorat en Anthropologie)
- HERTRICH Véronique, 1992. - "Apport des sources existantes à la datation des événements. Une enquête en pays bwa au Mali", *Population*, n°5, p. 1263-1292 (édition en anglais : « The contribution of existing sources to the dating of events. A survey in Mali's Bwa country », *Population: An English Selection*, 5, 1993, 73-99)
- HERTRICH Véronique, 1994. - *Dynamique démographique et changements familiaux en milieu rural africain. Une étude chez les Bwa, au Mali*. - Thèse de doctorat en démographie, IDUP, Paris I, 621 p. + annexes
- HERTRICH Véronique, 1996. - *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*. - Paris, Ceped, 548 p. (Les Études du Ceped n°14)
- HERTRICH Véronique, 1997a. - Les réponses des hommes valent-elles celles des femmes ? Une double collecte sur les questions familiales en milieu rural au Mali., *Population*, n°1, p. 45-62
- HERTRICH Véronique, 1997b. - "Vers la construction d'un espace conjugal chez les Bwa du Mali ?", *Autrepart*, n°2, p. 123-142 (Familles du Sud)
- ISIUGO-ABANIHE Uche, 1994. – "Consequences of bridewealth changes on nuptiality patterns among the ibo of Nigeria", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 74-91. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- ISIUGO-ABANIHE Uche, 1995. – Bridewealth, marriage and fertility in the East-Central states of Nigeria, *Genus*, Vol. LI, n°3-4, p. 151-178
- LESTHAEGHE Ron, KAUFMANN Georgia et MEEKERS Dominique, 1989. – "The nuptiality regimes in Sub-Saharan Africa", in : Ron LESTHAEGHE (éd.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, p. 238-337. – Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 556 p.
- LOCOH Thérèse, 1994. – "Social change and marriage arrangements : New types of union in Lomé, Togo", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 215-230. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- LOCOH Thérèse, 1996. – "Les facteurs de la formation des couples", in : *Démographie : analyse et synthèse. Causes et conséquences des évolutions démographiques*, p. 49-88 – Rome et Paris, CEPED/DSD, 407 p. (Actes du séminaire de Sienne, 22-24 avril 1996 : volume 2).
- MEEKERS Dominique, 1992. – The process of marriage in african societies : a multiple indicator approach, *Population and Development Review*, 18, n° 1, p. 61-79.
- MEILLASSOUX Claude, 1982. – *Femmes, greniers et capitaux*. – Paris, François Maspéro, 254 p.
- NAGASHIMA Nobuhiro, 1987. – "Aspects of change in bridewealth among the Iteso of Kenya", in : David PARKIN et David NYAMWAYA (éds.), *Transformations of african marriage*, p. 183-198. – Londres, International African Seminars, 350 p. (New Series, n° 3).
- PILON Marc, 1994. – "Types of marriage and marital stability : the case of the moba-gurma of north Togo", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 130-147. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- PISON Gilles, 1980. – "Calculer l'âge sans le demander. Méthodes d'estimation de l'âge et structure par âge des Peul Bandé (Sénégal Oriental)", *Population*, n° 4-5, p. 861-892.

- QUESNEL André et VIMARD Patrice, 1988. – *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes au sud-ouest du Togo.* – Paris, Éd. de l'ORSTOM, 460 p. (Coll."Études et thèses").
- TRAORE Baba, KONATÉ Mamadou et STANTON Cynthia, 1989. – *Enquête Démographique et de Santé au Mali 1987.* – Columbia (Maryland), CERPOD/IRD, 187 p.
- UNITED NATIONS, 1988. – *First marriage : patterns and determinants.* – New-York Department of International Economic and Social Affairs, 110 p. (ST/ESA/SER.R/76).
- VAN DE WALLE Étienne, 1968. – "Marriage in african censuses and inquiries", in : William BRASS *et al.*, *The demography of tropical Africa*, p. 183-238. – Princeton, Princeton University Press, 539 p.
- VAN DE WALLE Étienne, 1971. – "Demographic aspects of marriage in tropical Africa", in : *Actes du congrès international de la population de Londres 1969*, vol. III, p. 2167-2179. – Liège, UIESP.
- VAN DE WALLE Étienne, 1996. – "L'âge au mariage : tendances récentes" in : FOOTE Karen *et al.* (éds.), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, p. 119-154 – Paris, PUF/INED, 371 p. (Travaux et documents, Cahier n° 135).
- VAN DE WALLE Etienne et MEEKERS Dominique, 1994. – "Marriage drinks and kola nuts", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 57-73. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- WESTOFF Charles, 1992. – *Age at marriage, age at first birth and fertility in Africa.* – Washington, The World Bank, 22 p. + Figures. (World Bank Technical Paper Number 169).

## ANNEXE 1

### Indicateurs de primonuptialité

Indicateurs	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)						
	65 et plus	50-64	40-49	35-39	30-34	25-29	20-24
Âge moyen au premier mariage des hommes calculé (1) sur les résidents	23,6	22,5	21,5	23,5	21,1	21,4 (b)	20,9 (b)
(2) sur les résidents et les émigrés (a)	24,5	22,2	21,9	23,9	21,0	20,9 (b)	20,7 (b)
Âge moyen au premier mariage des femmes (3) calculé sur les résidents	18,3	18,4	17,1	18,1	17,7	17,8	17,6(b)
Écart d'âges au premier mariage entre sexes (1) – (3)	5,3	4,1	4,4	5,4	3,4	3,6	3,3
Proportion (%) d'hommes célibataires à l'enquête parmi	6	0	0	0	0	5	58
- les résidents	7	0	0	0	0	9	57
- les résidents et les émigrés (a)							
Proportion (%) de femmes célibataires (résidentes)	0	0	0	3	0	0	9
<i>Effectifs</i>							
<i>Hommes</i>							
- résidents	34	39	51	25	31	38	40
- résidents et émigrés (a)	29	34	43	24	37	46	42
<i>Femmes (résidentes)</i>	37	50	46	32	39	49	45
(a) Les émigrés pris en considération sont ceux des patrilignages enquêtés (identifiés par un recueil généalogique) dont le dernier départ est survenu moins de 10 ans avant l'enquête. Seuls les lignages couverts par l'enquête sur les émigrés (ils représentent 81 % de la population résidente) sont traités ici. Notons que l'étalement dans le temps de l'enquête (sur 1 à 2 ans, selon le village) a permis d'enquêter, au titre de résident, les individus émigrés pendant une partie seulement de la période d'enquête. Les jeunes hommes célibataires réalisant des migrations temporaires, sont donc en grande partie, traités avec les résidents ce qui explique la proportion, sensiblement identique, de célibataires observés au moment de l'enquête parmi les jeunes générations que l'on traite seulement des « résidents » ou que l'on prenne également en compte les émigrés.							
(b) estimation en complétant les tables par les quotients de nuptialité du groupe le plus proche.							
Les âges moyens au premier mariage ont été calculés en négligeant les mariages des hommes après 35 ans et ceux des femmes après 25 ans.							
Source : enquête biographique, Sirao et Kwara.							